



LETTRE OUVERTE

À

**Madame Vassal
Présidente du Conseil départemental
des Bouches du Rhône**

Objet : Révision du temps de travail.

Madame La Présidente,

Par ce courrier, nos organisations syndicales sollicitent une rencontre avec vous afin d'échanger sur le dossier des 1607h, dossier très sensible car il porte atteinte à l'équilibre de vie des agents, à leurs conditions de travail et à leur santé, dans un contexte général déjà difficile où le pouvoir d'achat des fonctionnaires est bien mis à mal.

Comme vous le savez, depuis le 3 février, nos organisations syndicales participent activement aux différentes réunions proposées par l'administration. De plus, dans le cadre de l'ouverture de négociations obtenue, suite au mouvement de grève soutenu par la CGT et la FSU, très largement suivi par les personnels, les 3 et 31 mars 2022, nous avons pu apporter des arguments factuels pour une reconnaissance des sujétions particulières, sujétions inhérentes à de nombreuses fonctions ou métiers indissociables des missions obligatoires.

De manière spécifique, nous avons pris le temps d'évoquer et d'argumenter autour de la reconnaissance de la pénibilité, liée en grande partie aux conditions d'exercice dans un Département extrêmement carencé et précaire. Vous n'êtes pas sans ignorer que les agents doivent faire face à un quotidien, éprouvant, rythmé par la prise en charge d'un public en grande détresse et plus que vulnérable, cela sans partenariat, et sans prise en compte de l'augmentation sans précédent de la pauvreté, de l'errance sociale et du niveau d'exclusion de certains publics. Alors que les moyens en personnels et en outils de travail font défaut- 319 postes supprimés en février dernier – votre majorité départementale s'inscrivait dans l'investissement pour un département fort, comment pourrions-nous accepter que notre force de travail ne soit pas reconnue dans toute sa complexité et sa pénibilité !

Madame la Présidente, vous le savez, notre Département détient le triste palmarès de concentrer les 7 quartiers les plus pauvres de France avec un taux de pauvreté supérieur à 40% (cf. le rapport de l'observatoire des inégalités 2020). Si les secrétariats, les travailleurs sociaux et médico-sociaux sont en première ligne et subissent de plein fouet l'augmentation de la précarité et la détresse des populations, les agents des services centraux font aussi partie de la chaîne de responsabilité pour le bon fonctionnement de notre Administration et assurer un service public de qualité.

Si dans le cadre du dialogue avec l'Administration, nous prenons acte d'un engagement à défendre le temps de travail des agents du secteur technique, il est impossible d'accepter un protocole d'accord qui entérine toujours la disparition de nos acquis sociaux, à savoir, la suppression des 5,5 jours chômés, des 2 jours supplémentaires accolés aux 25 jours de congés annuels, et des semaines dites de détente.

En ce qui concerne les agents de la DGAS, et plus particulièrement la DITAS, les nouvelles propositions faites par l'Administration sur la base d'un temps de travail à 1 571h ou 1 569 heures, soit 100 heures de plus par an, pour le même salaire et dans les mêmes difficultés croissantes d'exercice sont Inacceptables.

Cette petite avancée acquise par les personnels mobilisés, oublie de nombreux collègues et couvre à peine la perte des jours dits "chômés" soit 5 jours sans compenser la disparition des semaines de détente.

C'est pourquoi, convaincues et déterminées, nos organisations syndicales demandent, au regard de la situation très spécifique de notre Département, que la Collectivité assume la responsabilité de faire valoir la pénibilité des agents dans le cadre de sujétions spécifiques, en défendant la création d'une jurisprudence départementale. En ce moment, et d'ici le 1^{er} janvier 2023, ce sont les départements eux-mêmes qui peuvent agir et faire entendre auprès de l'Etat leurs spécificités !

Après 4 réunions techniques c'est désormais sur le champs politique qu'ils nous appartient de construire pour maintenir un département fort de ses agents et de leur investissement au quotidien au service des Bucco rhodaniens.

Dans ce cadre nous sollicitons une rencontre avec vous dans les plus brefs délais et ce, en marge du 1^{er} mai date symbolique, Journée internationale de lutte pour les droits des travailleurs.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer Madame la Présidente nos respectueuses salutations.

C. AMOROS
Syndicat FSU

V. MARQUE
Syndicat CGT